



OIAC

Conférence des Etats parties

Troisième session
16 - 20 novembre 1998

C-III/DG.6
6 octobre 1998
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

1. Introduction

- 1.1 Le Conseil scientifique consultatif (ci-après dénommé le "Conseil"), institué par le Directeur général en application du paragraphe 45 de l'Article VIII de la Convention, a tenu sa réunion inaugurale à La Haye du 21 au 25 septembre 1998.
- 1.2 Suite à une recommandation du Directeur général, le Conseil a élu par acclamation à sa présidence M. Claude Eon (France).
- 1.3 Le Conseil a élu par acclamation à sa vice-présidence M. Will Carpenter (Etats-Unis d'Amérique).
- 1.4 Le Conseil a examiné les questions ci-après :
 - a) le mandat du Conseil (C-II/DEC.10 du 5 décembre 1997);
 - b) le projet de règlement intérieur provisoire du Conseil;
 - c) le programme de travail et les premières questions renvoyées au Conseil pour examen par le Directeur général.

2. Mandat et règlement intérieur

- 2.1 Le Conseil a examiné son mandat, tel qu'il avait été adopté par la Conférence des Etats parties. Il a noté avec préoccupation que la décision prise au sujet de ce mandat ne prévoyait l'ouverture d'aucun crédit budgétaire pour les groupes de travail temporaires du Conseil ou une réunion du Conseil autre que ses réunions annuelles. Le Conseil a conclu que cette absence de crédits budgétaires pourrait considérablement compliquer les travaux pratiques du Conseil et de ses groupes de travail temporaires et pourrait également exclure la participation à ses travaux de certains de ses membres ou d'autres experts d'Etats parties.

- 2.2 A cet égard, le Conseil a aussi examiné la périodicité souhaitée de ses réunions et est convenu qu'une seule réunion annuelle ne suffirait pas. Il faudrait probablement deux ou trois réunions par an pour permettre au Conseil de fournir des avis scientifiques rationnels et efficaces à l'Organisation.
- 2.3 Le Conseil a procédé à un examen approfondi du projet de règlement intérieur provisoire que le Directeur général lui avait présenté pour observations. Le Conseil a soumis au Directeur général un certain nombre d'observations dans l'idée qu'après les avoir étudiées, le Directeur général arrêterait sur cette base le texte définitif du règlement intérieur du Conseil, le promulguerait et en informerait en conséquence le Conseil exécutif. Le Conseil scientifique consultatif a en outre considéré que ledit règlement intérieur pourrait être réexaminé ultérieurement pour tenir compte de l'expérience pratique qu'il aurait acquise au cours de ses travaux.
- 2.4 Les membres du Conseil ont également suivi un exposé sur les procédures appliquées par l'OIAC en matière de confidentialité.
- 2.5 Le Conseil a examiné ses relations avec les groupes de travail temporaires qui seraient créés par le Directeur général et a conclu que tout rapport établi par un groupe de travail temporaire au nom du Conseil devrait d'abord être examiné par l'ensemble des membres du Conseil, qui pourraient y ajouter leurs observations, avant d'être présenté au Directeur général.

3. Travaux sur les questions de fond

- 3.1 Le Conseil a examiné la question des transferts de saxitoxine que le Directeur général avait portée à son attention. A cet égard, le Conseil a eu l'occasion d'assister à une partie du séminaire sur la saxitoxine organisé par l'OIAC à La Haye les 23 et 24 septembre 1998. Sur la base des informations recueillies au cours du séminaire et à la suite d'un examen de cette question, le Conseil est parvenu aux conclusions suivantes :
- a) l'utilisation de saxitoxine à des fins de contrôle d'intoxication paralysante par consommation de mollusques (PSP) et à des fins de recherche est légitime;
 - b) l'utilisation de saxitoxine est importante pour la protection de la santé publique;
 - c) pour l'heure, aucun problème scientifique ne se pose. Les quantités de saxitoxine à transférer ne constituent aucune menace pour la Convention; toutefois, il est urgent que l'organe approprié de l'OIAC dégage une solution acceptable;

- d) la chromatographie en phase liquide à haute pression (CLHP) devrait être considérée comme une des nombreuses autres solutions à appliquer à l'avenir aux techniques actuellement utilisées pour contrôler les cas de PSP. Si la technique CLHP était homologuée et approuvée à cette fin au plan international et si les modifications qu'il faudrait apporter à la réglementation étaient introduites pour faire de cette technique un essai réglementaire, la nécessité de procéder à des transferts de saxitoxine serait réduite.
- 3.2 Conformément à la décision C-II/DEC.5 de la Conférence en date du 5 décembre 1997, le Conseil a été chargé par le Directeur général de se pencher sur les aspects scientifiques et techniques de la déclaration de fabrication de ricine et de faire rapport sur ses conclusions dans un délai de six mois. Après avoir amorcé l'examen de certains aspects de cette question, le Conseil a décidé de demander au Directeur général de créer un groupe de travail temporaire, sous la présidence de M. Thomas Inch (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), qui serait chargé d'étudier cette question et d'établir un rapport au nom du Conseil avant avril 1999.
- 3.3 Le Conseil a aussi été prié par le Directeur général d'examiner la question des méthodes et de la capacité d'analyse de l'OIAC à des fins de vérification. Le Conseil a décidé de demander au Directeur général de créer un groupe de travail temporaire, sous la présidence de Mme Marjatta Rautio (Finlande), qui serait chargé d'examiner cette question ainsi que les autres questions liées aux méthodes de vérification et aux technologies récentes et d'établir un premier rapport avant avril 1999. Le Conseil a noté que le symposium sur la désignation des laboratoires par l'OIAC organisé conjointement par le Secrétariat et Singapour, prévu pour le 1er décembre 1998, préalablement au premier symposium international de Singapour sur la protection contre les produits chimiques toxiques (SISPAT-1), pourrait constituer un cadre utile pour commencer à examiner ces questions.
- 3.4 Le Conseil a en outre été invité par le Directeur général à examiner la question des caractéristiques et spécifications du matériel de surveillance installé sur place. Le Conseil a décidé de demander au Directeur général de créer un groupe de travail temporaire, sous la présidence de M. Gerhard Matz (Allemagne), qui serait chargé d'examiner cette question ainsi que les autres questions liées au matériel d'inspection, aux méthodes de vérification et aux technologies récentes et d'établir un premier rapport avant avril 1999.
- 3.5 Par ailleurs, le Conseil a décidé de demander au Directeur général de créer un groupe de travail temporaire sur les questions liées aux techniques de destruction des armes chimiques. A cet égard, le groupe de travail devrait aussi prendre en considération et examiner les préoccupations environnementales, l'historique et les munitions des armes chimiques ainsi que l'évolution des techniques connexes dans l'industrie chimique. Le Conseil a recommandé de nommer M. Giorgio Modena (Italie) à la présidence de ce groupe de travail.
- 3.6 Le Conseil est convenu de conserver en permanence à l'ordre du jour de ses prochaines réunions la question des innovations scientifiques et techniques dans les domaines intéressant la Convention ainsi que les travaux concernant la constitution d'une base de données sur les produits chimiques toxiques.

4. Clôture de la réunion

- 4.1 Le Conseil est convenu de convoquer sa prochaine réunion (trois jours) au cours de la période comprise entre le 5 et le 16 avril 1999.
- 4.2 La clôture de la réunion a été prononcée le 25 septembre 1998.

Annexe : Première réunion du Conseil scientifique consultatif : liste des participants

Annexe

PREMIERE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**LISTE DES PARTICIPANTS**

Will D. Carpenter	Etats-Unis d'Amérique
Claudio Costa Neto	Brésil
Ashor Kumar Datta	Inde
Claude Eon	France
Alfred Frey	Suisse
Shintaro Furusaki	Japon
Thomas D. Inch	Royaume-Uni
Li Weimin	Chine
Consuelo Lopez-Zumel	Espagne
Gerhard Matz	Allemagne
Brahim Youcef Meklati	Algérie
Giorgio Modena	Italie
Viktor Alkeseevich Petrunin	Russie
Ernö Pungor	Hongrie
Marjatta Rautio	Finlande
Burkhard Seeger	Chili
Abbas Shafiee	Iran
Theodros Solomon	Ethiopie
Branko Stanovnik	Slovénie
Stanislaw Witek	Pologne

- - - 0 - - -